

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2016/04/18

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 18 avril 2016 à 17 h 00** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

MM. Camille Deschamps et Mario Archambault sont absents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2016-04-18-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2016-04-18-102

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT le rapport financier et le rapport du vérificateur externe préparés par le cabinet de comptables agréés Goudreau Poirier inc., conformément à l'article 966.3 du *Code municipal du Québec* déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

VU l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le rapport financier et le rapport du vérificateur déposés par le cabinet de comptables agréés *Goudreau Poirier inc.*, pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, soient acceptés;
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier transmette au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 176.2 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 17 h 04.

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier